

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-11-10-2

Séance du vendredi 4 septembre 2009

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES : SUBVENTION POUR LE FORUM NATURALISTE TRANSFRONTALIER « NATURE » 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n°CG 2008-5-10-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au budget primitif 2009 des actions de coopération internationale et transfrontalière,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières une subvention de 2000 euros en faveur de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, pour l'organisation du forum naturaliste transfrontalier « Nature » 2009 ;
- Précise que le versement de cette aide interviendra sur présentation d'un bilan technique et financier de la manifestation et d'une demande de versement. L'incidence financière est prévue au programme F712, fonction 048, chapitre 65, nature 6562 du budget de l'exercice 2009.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions